



Réunion du Comité Syndical

jeudi 30 septembre 2021 à 17h30 au Thor

Procès verbal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 14 septembre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint (cf Loi n°2021-689 du 31 mai 2021, article 8, quorum abaissé au tiers)

Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Aurel : Francis JOUVE, Avignon : Joanne TEXTORIS, Le Barroux : Gilles GRILLET, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Bédoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cadenet : Marcel MANGANARO, Caderousse : Jean-Antoine ESPINOSA, Cairanne : Roland LIFFRAN, Carpentras : Michel BLANCHARD, Castellet : Jean-Paul MANGEOT, Cavillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Le Crestet : Alain ANDRE, Crillon le Brave : Marguerite EESSES, Cucuron : Alain GARDON, Flassan : Laurent BOUISSON, Gargas : Patrick LEGROS, Gignac : Gilles FERRAND, Goult : Elodie de TIMARY, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Lafare : Frédéric HERLITZ, Lauris : Thierry DERNIS, Lioux : Thierry GARCIN, Lourmarin : Joël RAYMOND, Maubec : Jean-François DUBOIS, Méthamis : Alain AGUILERA, Mirabeau : Daniel GRAFOULIERE, Modène : Yannick CORBIN, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Morières les Avignon : Jeanine FAVRE-SECOND, Mormoiron : Julien SANCHEZ, Murs : Patrick ACHARD, Oppède : Yoann POBES, Orange : Xavier MARQUOT, Piolenc : Patrick PICHON, Le Pontet : Pascal SIMONDI, Rasteau : Jean-Luc DIGONNET, Robion : Florian MOLLIEUX, La Roque sur Pernes : Alain BUISSON, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Didier : François SAMIE, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-François MEDRAT, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Saint Roman de Malegarde : Jean-François BOISSIN, Sarrians : Stéphane BOURRET, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Sérignan du Comtat : Eric COLARD, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Thérèse BAUDOUIIN, Venasque : Thierry de CABISSOLE, Violes : Florence GOURLLOT, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Châteauneuf de Gadagne : Jean-Marc GEREN, Fontaine de Vaucluse : Patrice LEBLOND, Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE, Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA

Délégués Membres Conseil départemental : Danielle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Dominique SANTONI et Noëlle TRINQUIER

Autres délégués présents, sans voix délibérative : Bédoin : David MALINGE, Le Pontet : Jacques NARDI, Rustrel : Daniel JEAN, Violes : Pascal COMBE

Assistaient également, sans voix délibérative : Région PACA : Bénédicte MARTIN, CD84 : Carole TOUTAIN, ONF : Julien PANCHOUT, SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Brigitte JAEG, Sylvia PICHON et Olivier BRICAUD.

Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES, Apt : Cédric MAROS, Aubignan : Charles GILLES, Apt : Cédric MAROS, La Bastide des Jourdans : Florian GALLIS, Le Beaucet : Clara PEDERSOLI, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE, Beaumont de Pertuis : Maxime RENZO-NATTA, Beaumont du Ventoux : Frédéric CHARRASSE, Bédarrides : Laurent MUS, Buoux : Michel ROBBEN DUCLOUX, Cabrières d'Avignon : Pierre LABAN, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Caromb : Richard BONNAVENTURE, Entrechaux : Géry KWITA, Gordes : Bernard BIRRO, Grambois : Jean-Louis GIARETTO, Grillon : Grégory BERTHON, Jonquières : Louis BISCARRAT, Jocas : Thibaud RICHARD, Lagnes : Jacques GRANGIER, Lapalud : Philippe BOUCK, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Malacène : Rosine CARILLO-TRAMIER, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Mazan : Jean-Philippe ACHARD, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Merindol : Nadine PERIN, Mondragon : Guy MARCHAND, Monieux : Renaud GABERT, Mornas : Georges BARNOIN, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Puyméras : Pierre TARTANSON, Richerenches : Christian ARNAUD, La Roque Alric : José LINHARES, Sablet : Christian BONFILS, Saignon : Christophe SLEK, Saint Léger du Ventoux : Damien MASSOT, Saint Marcellin les Vaison : Michel ABELY, Saint Martin de la Brasque : Laurent LIEUTAUD, Saint Pierre de Vassols : Pascal BOYER, Saint Saturnin les Apt : Gilles LANDRIEU, Saint Saturnin les Avignon : Alex CACELI, Saint Trinit : Claire MIRAS, Sainte Cécile les Vignes : Virginie JOUBREL, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Séguret : Thierry BERNACONI, Suzette : José PARDO, Travailan : Marie-Christine ANDRIEU, Valréas : Rosy FERRIGNO, Velleron : Karim AKAR, Viens : François CASTINEL, Villars : Alain MASSEL, Villedieu : Claude CELLIER, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur AUZON : Suzy MACHUROT, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU. Délégués Membres Conseil départemental : Valérie ANDRES, Marie THOMAS de MALEVILLE, Bruno VALLE

Ont donné un pouvoir de vote (2 pouvoirs possibles) : Bruno VALLE à Dominique SANTONI, Marie THOMAS de MALEVILLE à Danielle BRUN, Laurent MUS à Gilbert CHAZAL, Michel ROBBENS-DUCLOUX à Patrick LEGROS, Louis BISCARRAT à Thérèse BAUDOIN, Jacques GRANGIER à Elodie de TIMARY, Georges BARNOUIN à Jean-Yves MARECHAL, Christophe SLEK à Jean-Louis ARMAND, Gilles LANDRIEU à Alain GARDON, Claire MIRAS à Jean-Pierre RANCHON, Marie-Christine ANDRIEU à Eric COLLARD, Rosy FERRIGNO à Jean-F LAPORTE, François CASTINEL à Patrick LEGROS, Claude CELLIER à Rolland LIFFRAN, Suzy MACHUROT, Alain AGUILERA, Géraud de SABRAN-PONTEVES à Joël RAYMOND, Alain MASSEL à Jean-Louis ARMAND, Pierre LABAN à Florian MOLLIEUX, Sylvie FLAMAND à Michel COURTET, Bernard ALAMELLE à Emilien DHAZE, Christian SOLLIER à Gilles BERNARD et Christiane DAVID-MATHIEU à Alain Buisson.

La Présidente, Madame Dominique SANTONI, accueille et remercie les délégués présents ainsi que les représentants des collectivités et des services partenaires, invités à se joindre à cette séance.

Dans un premier temps, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2021, transmis avec l'invitation. Ce PV n'appelle pas de remarques de la part de l'assistance.

La Présidente communique ensuite aux délégués les décisions prises depuis le dernier Comité Syndical, à savoir :

- Décision n°2 du 10 mars 2021 : approbation de l'offre de marché pour la fourniture d'un engin forestier porte outils avec l'entreprise ELIATIS (38340 Voreppe) pour un montant de 247 300 euros HT soit 296 760 euros TTC.
- Décision n°3 du 11 mars 2021 : convention pour la mise à disposition d'un marché d'électricité à conclure avec l'UGAP dans le cadre du dispositif « Electricité 3 »
- Décision n°4 du 23 mars 2021 donnant mandat au CDG pour le rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire
- Décision n°5 du 4 mai 2021 portant attribution du marché de services 2021-02 pour les travaux sur les ouvrages DFCL comprenant 6 lots pour la réfection de 42.4 km de pistes, la pose d'une citerne et le débroussaillage de 233.36 ha, à savoir :

Lot 1 : SRMV Colas France (Carpentras) pour 83 333.33 euros HT soit 100 000 euros TTC

Lot 2 : SRMV Colas France (Carpentras) pour 94 179 euros HT soit 113014.80 euros TTC

Lot 3 : Arboriste du Sud (Lançon de Provence) pour 72 903.90 euros HT soit 87484.68 euros TTC

Lot 4 : Entreprise EL HAMDAOUI (Toulon) pour 63 560 euros HT soit 76 272 euros TTC

Lot 5 : Société Vauclusienne de Traitement (Mondragon) pour 42 865 euros HT soit 51 438 euros TTC

Lot 6 : EURL RIEU (Carpentras) pour 48 862.20 euros HT soit 56 634.64 euros TTC

- Décision n°6 du 1^{er} mai 2021 portant approbation du contrat d'entretien des convecteurs des locaux du Thor avec l'entreprise AIRFM (Châteauneuf de Gadagne) pour un montant annuel de 750 euros HT soit 900 euros TTC
- Décision n°7 du 1^{er} mai 2021 portant approbation du contrat pour mission d'assistance pour la réalisation du Document unique avec la société AL2R Ressources (Avignon) pour un montant de 2 340 euros HT soit 2 808 euros TTC.
- Décision n°8 du 13 juillet 2021 : approbation de l'offre de marché pour la fourniture d'un engin forestier de type pelle araignée et la reprise d'une pelle, avec l'entreprise MECA TP (73410 La Biolle) pour un montant de 349 990 euros HT soit 419 988 euros TTC et la reprise de la pelle Menzi Muck A91 pour 88 000 euros TTC.

Les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote de l'assemblée :

Rapport n°1 – Election d'un membre Collège Communes du Bureau (rapporteur Mme SANTONI)

Suite à la démission du Conseil municipal de M. Achraf BELADJ ALI, délégué de Mérindol et membre titulaire du Bureau du Syndicat, son siège au Bureau est déclaré vacant et il devient nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, « les représentants au Bureau de chaque collège sont élus par leurs pairs au sein de leur collège ». Il est donc fait appel à candidature parmi les délégués titulaires des Communes pour désigner un nouveau membre du Bureau.

M. Patrick DEVAUX, délégué de Bonnioux, se présente.

La candidature de M. DEVAUX est soumise au collège des délégués des Communes et Intercommunalités qui décide à l'unanimité de ses membres d'élire M. DEVAUX comme membre du Bureau. Le collège « communes et intercommunalités » du Bureau est donc complet.

Comme le précise la Présidente, le Département, suite aux élections départementales, a désigné neuf conseillers départementaux pour siéger au Syndicat mixte dont cinq rejoignent le Bureau.

Afin de permettre au Bureau nouvellement composé de se réunir, la Présidente annonce une suspension de séance du Comité syndical. Pendant ce laps de temps, un diaporama sur le Bilan d'activités 2020 et sur les chantiers réalisés par le Syndicat est présenté par Mme Le Falher.

Au retour en séance des membres du Bureau, Mme SANTONI a le plaisir d'annoncer à l'assemblée qu'elle a été reconduite dans ses fonctions de présidente et qu'elle sera accompagnée dans cette mission par cinq vice-présidents : M. MOUNIER, 1^{er} Vice-président, M. RASPAIL, Mme TRINQUIER, M. LOVISOLO et M. BERNARD.

[La composition du Bureau en date du 30 septembre 2021 est annexée à ce PV].

Rapport n°2 – Délégation du Comité syndical à la Présidente (rapporteur M. MOUNIER)
Suite à son élection à la tête du Syndicat, il convient de donner à Mme SANTONI délégation pour la durée de son mandat afin de gérer les affaires courantes et notamment comptables du Syndicat, qui sont énumérées dans le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 – Délégation de signature et de fonctions de la Présidente aux vice-présidents (rapporteur M. RASPAIL)
Afin de garantir la continuité et la bonne administration du Syndicat, il est proposé que la Présidente donne délégation aux vice-présidents et notamment la délégation de signature au 1^{er} vice-président.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 – Fixation des indemnités de la Présidente et des vice-présidents (rapporteur M. LOVISOLO)
Les indemnités des élus qui demeurent inchangées sont notamment calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cela représente une enveloppe mensuelle brute de 2 546 euros pour le Syndicat.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 – Election de membres de la Commission d'appel d'offre (rapporteur Mme SANTONI)
La CAO est composée du Président du syndicat mixte, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Font acte de candidature, pour compléter la liste et remplacer deux membres titulaires démissionnaires, (les délégués sortants sont mentionnés en italique), Mme Danielle BRUN, conseillère départementale et M. Florian MOLLIEUX, délégué de Robion :

5 Membres titulaires :	5 Membres suppléants :
Danielle BRUN conseillère départementale	<i>Christian MOUNIER conseiller départemental</i>
<i>Jean-Louis ROBERT délégué de Villelaure</i>	<i>Jean-Pierre RANCHON délégué de Sault</i>
<i>Christiane DAVID déléguée Cté Cnes Pays des Sorgues, commune du Thor</i>	<i>Laurence CHABAUD-GEVA déléguée de Saumane</i>
<i>Suzy MACHUROT déléguée de Villes sur Auzon</i>	<i>Jeanine FAVRE-SECOND déléguée de Morières</i>
Florian MOLLIEUX délégué de Robion	<i>Nicolas VALIENTE délégué suppl. Isle/Sorgue</i>

La nouvelle composition de la CAO est adoptée à l'unanimité.

Rapport n°6 – Désignation des représentants du Syndicat auprès de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt (rapporteur Mme TRINQUIER)

Mme Noëlle TRINQUIER, vice-présidente et rapporteur, informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués ; la présidente, titulaire et un délégué, suppléant qui sont appelés à siéger au sein de la sous-commission consultative départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt.

Il est ainsi demandé au Comité Syndical de bien vouloir désigner la Présidente en qualité de titulaire. Il est précisé que, par délibération du 12 octobre 2020, M. Pierre LABAN, délégué de Cabrières d'Avignon, a été désigné comme suppléant, et qu'il souhaite continuer.

A l'unanimité, les candidatures de Mme SANTONI, titulaire, et de M. LABAN, suppléant, sont adoptées.

Rapport n°7 – Adoption du règlement intérieur (rapporteur Mme SANTONI)

Sur les recommandations de la Préfecture, et après consultation de ses services, il revient au Syndicat de procéder à une mise à jour de son règlement intérieur, la dernière version datant de 2006, par un toilettage de certains termes mais aussi par l'ajout d'articles afin de préciser notamment les procédures de convocation et d'organisation des séances.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 – Modification du tableau des effectifs (rapporteur M. MOUNIER)

M. Christian MOUNIER rappelle qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte le départ à la retraite d'un ouvrier forestier et le recrutement du responsable des services techniques, l'effectif pourvu total restant inchangé avec 27 agents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 – Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du CDG (rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. BERNARD précise que le Syndicat est rattaché au contrat groupe du Centre de Gestion depuis déjà deux ans pour les risques statutaires. Les conditions et les garanties proposées dans le nouveau contrat d'une durée de quatre ans répondent aux besoins du Syndicat.

Le Comité syndical est donc invité à approuver l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG et attribué au groupement SOFAXIS / CNP.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 – Décision modificative n°1 (rapporteur Mme SANTONI)

La Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de prendre une Décision Modificative au BP 2021 afin d'enregistrer de nouvelles recettes d'investissement non budgétées en début d'année pour un montant de 202 150 euros. Afin de conserver l'équilibre de cette section, des dépenses pour un montant équivalent sont inscrites en immobilisations corporelles et en travaux.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La Présidente communique ensuite un certain nombre d'informations aux délégués, comme la « reprogrammation » en novembre des deux journées de formations des élus consacrées aux thématiques de la DFCI et des OLD.

Avant de conclure la séance, la Présidente demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour M. Christian REYNARD, ouvrier forestier pendant plus de trente ans au Syndicat et qui vient de perdre la vie tragiquement dans un accident de la route, à l'âge de 59 ans, à peine un an après avoir pris sa retraite.

Les dates des prochaines réunions statutaires sont fixées au 7 décembre (Bureau) et au 15 décembre (Comité Syndical).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame SANTONI lève la séance à 18h30.


La Présidente,
Dominique SANTONI

Composition du Bureau du Syndicat mixte forestier, 30 septembre 2021

Collège Département (5 membres) :

Présidente : Dominique SANTONI, conseillère départementale du canton d'Apt

1^{er} Vice-président : Christian MOUNIER, conseiller départemental du canton de Cheval-Blanc

Vice-président : Max RASPAIL, conseiller départemental du canton de Pernes-les-Fontaines

Vice-présidente : Noëlle TRINQUIER, conseillère départementale du canton de Pertuis

Danielle BRUN, conseillère départementale du canton du Pontet

Collège Communes et Intercommunalités (16 membres) :

Vice-président : Jean-François LOVISOLO, maire de La Tour d'Aigues

Vice-président : Gilles BERNARD, 1^{er} adjoint de Bédoin

Bernard ALAMELLE, délégué de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune de Pertuis

Jérôme BLANC, délégué de Cabrières d'Aigues

Alain BUISSON, délégué de La Roque sur Pernes

Laurence CHABAUD-GEVA, maire de Saumane de Vaucluse

Michel COURTET, délégué d'Uchaux

Christiane DAVID MATHIEU, déléguée Cté de Cnes Pays des Sorgues /Monts de Vaucluse, commune du Thor

Patrick DEVAUX, délégué de Bonnieux

Emilien DHAZE, délégué de Saint Martin de Castillon

Gilles DOCHE, délégué de Cavaillon

Sylvie FLAMAND, déléguée de Loriol du Comtat

Pierre LABAN, délégué de Cabrières d'Avignon

Florian MOLLIEX, délégué de Robion

Jean-Pierre RANCHON, délégué de Sault

Christian SOLLIER, délégué de Pernes les Fontaines